Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260817-2026091771DCMCO-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

St Georges de Reintembault

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt six, le dix-sept septembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par convocation en date du 11 septembre 2026 et affichée à la porte de la Mairie, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Rosi BORDET, Maire.

Nombre de membres :
- En exercice : 19
- Présents : 15
  - Votants : 19
  - Pour : 19.
  - Contre :0
  - Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)
Mesdames et Messieurs :

❖

BORDET Rosi	P	FOUGERES Stéphane	P
ROSSIGNOL Séverine	P	GUERAULT Samuel	P
GROUSSARD Marylène	R	CHIQUERILLE Catherine	P
LODE Paul	P	LE CONNIAT Michel	R
DAUGUET Christèle	P	DOUARD Nathalie	P
MOUBECHE Patricia	P	BAILLEUL Julien	P
BERTIN Pauline	P	JACQUOT Vincent	R
GUERIN Benoît	R	PHILIPPEAUX Nelly	R
MIGNOT Victor	P	HOCHET Lyna	P
GENNEVÉE Rémy	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour
LE CONNIAT Michel	*FOUGERES Stéphane*	*Ensemble de la séance*
JACQUOT Vincent	*CHIQUERILLE Catherine*	*Ensemble de la séance*
GROUSSARD Marylène	*DOUARD Nathalie*	*Jusqu'au moment de son arrivée*
GUERIN Benoit	*BORDET Rosi*	*Id*

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Samuel GUERAULT a été désigné secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260817-2026091771DCMCO-DE

Délibération 2026 09.17.71

Convention partenariat avec la Région pour la mise en œuvre de la gestion groupée des certificats d'énergie

Madame le Maire présente la convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie dont l'objet est de mettre en œuvre le dispositif de regroupement prévu par le Code de l'Energie pour permettre au demandeur de valoriser les actions de maîtrise de la demande en énergie réalisées sur son patrimoine, ou pour lesquelles le Demandeur a joué un rôle actif et incitatif auprès du bénéficiaire, sous la forme de Certificats d'Economies d'Energie.

Elle définit les modalités de partenariat, entre la Région et le Demandeur, pour l'obtention groupée des Certificats d'Economies d'Energie issus de travaux réalisés sur le patrimoine du Demandeur ou pour lesquels le Demandeur a joué un rôle actif et incitatif auprès du bénéficiaire.

Cette convention a pour objet de désigner le CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE en tant que « regroupeur » pour le dépôt de demande de CEE,

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Approuve la convention type de partenariat relative à la mise en œuvre d'une gestion groupée des certificats d'économies d'énergie,***
- ***Autorise Madame le Maire à signer cette convention et faire appel à l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Fougères pour l'accompagner dans l'élaboration des dossiers.***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
Le Maire,
Rosi BORDET

MAIRIE de ST-GEORGES-de-REINTEMBAULT (Ille-et-Vilaine)